

Règlement Particulier NOB XVIII

ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1. Le tournoi est autorisé sous le numéro **2401553** et sous le nom « NOB XVIII ». Il se déroule le **samedi 21 Décembre** et le **dimanche 22 Décembre 2024** au **gymnase de la Varenne, 2 rue de Verdun 93160 Noisy-le-Grand**, sur 11 terrains.
- 1.2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après. Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.
- 1.3. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence joueur. Tout joueur non licencié à la date du tirage au sort sera automatique exclu des tableaux.
- 1.4. Les Juge-Arbitres de la compétition sont **Guillaume LE PENNEC** (juge-arbitre principal) et **Violette ALLARY** (juge-arbitre adjoint). Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5. Le GEO principal est **Jimmy MEVAERE**.
- 1.6. En cas de besoin, les personnes à contacter sont les GEOs via inscription.nob@gmail.com

ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1. Le tournoi « NOB XVIII » est un tournoi national SENIOR. Cependant, les joueurs des catégories minimales, cadet, junior et vétéran sont autorisés à s'inscrire dans les tableaux seniors.
- 2.2. Selon l'article 2.1.4 du règlement général des compétitions, chaque participant mineur doit être placé sous la responsabilité d'un adulte responsable.
- 2.3. Les séries proposées sont **R6/D7 - D8/D9 - P10/P11 - P12/NC**
- 2.4. Les tableaux ouverts dans chaque série seront Simple Homme, Simple Dame, Double Hommes, Double Dames, Double Mixte.
- 2.5. Le tournoi est ouvert à 2 tableaux maximum par joueur : Simple + Double ou Double + Mixte. Le simple + mixte n'est pas autorisé.
Les simples et les mixtes auront lieu le samedi.
Les doubles auront lieu le dimanche.

Pour le bon déroulement de la compétition, une participation sur trois tableaux peut être exceptionnellement acceptée par les juges-arbitres.

Association Sportive Noiséenne de Badminton (ASNB)
Maison des associations, 111 piazza Mont d'Est 93160 Noisy le Grand

Président : Philippe Landeau Tél : 06.37.36.55.77 agrément Ministère des sports : 93SP602

<http://www.asnb-93.fr> mail : president@asnb-93.fr ou secretaire@asnb-93.fr

- 2.6. Tous les tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.7. En cas d'inscription inférieure à 4, le tableau se jouera obligatoirement en poule unique. Un tableau ne sera ouvert qu'avec un minimum de 3 inscrits.
- 2.8. Le tableau suivant indique le nombre d'inscrits attendu par série pour chaque discipline :

	SH	SD	DH	DD	DMx
R6/D7	24	12	24	12	12
D8/D9	24	12	24	12	12
P10/P11	24	12	24	12	12
P12/NC	24	12	24	12	12

Si le nombre d'inscrits attendu dans un tableau n'est pas atteint, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le nombre d'inscrits dans un autre tableau.

- 2.9. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.10. Selon l'article 3.2.1.5 du règlement général des compétitions, « dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé ». Si ce cas de figure est rencontré à l'issue de la période d'inscription ou à la date du tirage au sort, alors le comité d'organisation avertira puis retirera du tableau le ou les joueurs concernés. Le ou les joueurs concernés peuvent être « le joueur le mieux classé » ou « le joueur le moins bien classé ». Le choix du ou des joueurs à retirer sera dicté en fonction de critères organisationnels. Ces critères sont laissés à l'appréciation du comité d'organisation en concertation avec les juges-arbitres.
- 2.11. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper deux tableaux si le nombre d'inscrits est inférieur au nombre attendu dans un tableau.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1. L'inscription au tournoi se fera **uniquement en ligne** sur le site Badnet. Le compte du club recevra une confirmation des joueurs pris ou non au tournoi ainsi que les convocations.
- 3.2. La date limite d'inscription est fixée au **20 Novembre 2024 23h59**. Les classements seront arrêtés à cette date. Attention : Si le joueur change de classement à J-30 (la date de la mise à jour du tournoi) et si le tableau de la série supérieure est complet, le joueur passe en liste d'attente.

Association Sportive Noiséenne de Badminton (ASNB)
Maison des associations, 111 piazza Mont d'Est 93160 Noisy le Grand

Président : Philippe Landeau Tél : 06.37.36.55.77 agrément Ministère des sports : 93SP602

<http://www.asnb-93.fr> mail : president@asnb-93.fr ou secretaire@asnb-93.fr

Exemple : si un joueur était inscrit en simple homme D8 et qu'il passe R6 à J-30, il se sera reversé dans le tableau R6/D7 s'il reste de la place ou il sera en liste d'attente prioritaire de cette série.

- 3.3. La date du tirage au sort est fixée au **6 Décembre 2024**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour déterminer les têtes de série.
- 3.4. La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements suivant l'inscription réalisée en ligne sur le site Badnet. Une inscription ne sera validée que lorsque le paiement aura été réalisé. En simple, c'est la date de paiement qui sera retenue comme date d'inscription. En double, c'est la date de paiement du second joueur qui sera retenue comme date d'inscription de la paire.
- 3.5. Les frais d'inscription s'élèvent à **18€** pour **1 tableau** et à **22€** pour **2 tableaux**. Le règlement se fera uniquement en ligne. Attention sans règlement le joueur ne pourra pas participer au tournoi.
- 3.6. **En simple, le sur classement n'est pas autorisé. En double, au moins l'un des deux joueurs constituant une paire doit disposer du classement correspondant à la série d'inscription.** Le classement pris en compte pour l'inscription des joueurs dans les tableaux sera celui du mercredi 20 novembre.
- 3.7. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et le dimanche de 07h30 à 19h00.
- 3.8. Dans le cadre de notre événement, des photos peuvent être publiées sur notre site internet et notre page Facebook. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur nos sites merci de nous le signaler lors de l'événement à la table de pointage et/ou table de marque, un formulaire sera mis à votre disposition.

ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1. Tout joueur, et représentant légal, s'inscrivant au tournoi « NOB XVIII » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2. Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.
- 4.3. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.
- 4.4. En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix sont distribués à hauteur du stade atteint. Les inscriptions ne sont pas remboursées.
- 4.5. En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.

Association Sportive Noiséenne de Badminton (ASNB)
Maison des associations, 111 piazza Mont d'Est 93160 Noisy le Grand

Président : Philippe Landeau Tél : 06.37.36.55.77 agrément Ministère des sports : 93SP602

http://www.asnb-93.fr mail : president@asnb-93.fr ou secretaire@asnb-93.fr

ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur le site badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation à un des juges-arbitres, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès d'un des juges-arbitres.
- 5.5. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le Victor Champion 1. Ils seront fournis pour les finales. Ils seront en vente sur place.
- 5.6. Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel aux juges-arbitres qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8. Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9. Sur les terrains 2 et 6, si le volant frappé par un joueur lors de l'exécution de son service touche le panneau de basket ou ses filets, le service sera à refaire (une fois maximum lors d'un même point). Tout autre volant qui touchera un obstacle dans le gymnase sera compté faute.
- 5.10. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels technique et les membres du comité d'organisation.
- 5.11. Le conseil est autorisé, pour toutes les séries, entre les points et lors des pauses réglementaires. Sous réserve du respect des règles de coaching (1 conseillers maximum, assis sur les chaises prévues à cet effet derrière les terrains).
- 5.12. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13. La participation au tournoi « NOB XVIII » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

Association Sportive Noiséenne de Badminton (ASNB)
Maison des associations, 111 piazza Mont d'Est 93160 Noisy le Grand

Président : Philippe Landeau Tél : 06.37.36.55.77 agrément Ministère des sports : 93SP602

<http://www.asnb-93.fr> mail : president@asnb-93.fr ou secretaire@asnb-93.fr